RCS : CLERMONT FERRAND
Code greffe : 6303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CLERMONT FERRAND atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 01451
Numéro SIREN : 484 256 342
Nom ou dénomination : BGB

Ce dépôt a été enregistré le 10/01/2024 sous le numéro de dépôt 265

DocuSign Envelope ID: 59AABC07-AF28-48BE-93E1-B1B5D8D54F9A

**BGB**
**SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEEAU CAPITAL DE 120 000 EUROS**
**SIEGE SOCIAL : ZAC DU PUY BAYARD, 63570 BRASSAC LES MINES**
**484 256 342 RCS CLERMONT FERRAND**

---

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE**
**DU** 21-12-2023

---

Le 21-12-2023

La société GESTION MAINTENANCE IMMOBILIERE, Société à responsabilité limitée au capital de 375 840 euros, ayant son siège social 1645 Boulevard Salvador Allende, 84700 SORGUES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 451 871 412 RCS AVIGNON,

Représentée par son cogérant, Monsieur Gérard MERLE,

Associée unique de la société BGB,

En présence de Monsieur Gérard MERLE, Président non associé de la Société et de Monsieur Romain MERLE.

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Rémunération du Président,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

**PREMIERE DÉCISION**

L'associée unique prenant acte de la démission de Monsieur Gérard MERLE de son mandat de Président avec effet au 1er janvier 2024, décide de nommer en remplacement en qualité de nouveau Président, sans limitation de durée à compter du 1er janvier 2024 :

Monsieur Romain MERLE,

demeurant 20 Rue de l'Union, à (63500) ISSOIRE

né le 14 mai 1979 à ISSOIRE 63500

**Monsieur Romain MERLE accepte les fonctions de Président et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.**

DocuSign Envelope ID: 59AABC07-AF28-48BE-93E1-B1B5D8D54F9A

**DEUXIEME DÉCISION**

L'associée unique décide que Monsieur Romain MERLE ne percevra aucune rémunération au titre de son mandat de Président mais pourra prétendre au remboursement, sur présentation de justificatifs, de ses frais de représentation et de déplacement.

**TROISIEME DÉCISION**

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Pour la société GESTION MAINTENANCE IMMOBILIERE

Monsieur Gérard MERLE

DocuSigned by:
MERLE Gérard
88C29F60F137400...

Monsieur Romain MERLE

DocuSigned by:
ROMAIN MERLE
CF75E8CD4D37409...